

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2022 MAIRIE DE SAINT DESERT

Présents : Aude NOËL, Marie Edith GROISON, Arnaud MAZOYER, Michel ROYER, Joaquin JORGE, Julie GOSTOMSKI, Gilbert BENAS, Daniel CHRISTEL, Marie Paule SAVOYE.

Procurations : Odile DALIA à Daniel CHRISTEL, Michaël VITARD à Michel ROYER, Audrey MOREAU à Julie GOSTOMSKI, Éric DAVANTURE à Aude NOËL.

Absente: Sylvie WATTEBLED

Délibérations :

➤ Tarification année scolaire 2022/2023 restaurant scolaire et garderie

La SOGERES augmente ses tarifs suite à l'augmentation du SMIC au 1er Juillet, la mairie adapte donc les tarifs du restaurant scolaire et de la garderie.

Madame Marie-Edith GROISON, première Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, propose au Conseil Municipal, de fixer les tarifs des repas et de la garderie pour l'année scolaire 2022-2023.

Madame GROISON propose d'augmenter le coût des repas et le coût des garderies pour compenser la hausse du coût des rémunérations du personnel et du prix du repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** que les tarifs pour l'année scolaire 2022-2023 seront les suivants :

- garderie du matin de 7h30 à 8h30 :

Tranche de quotient familial entre 0 et 19	Tranche de quotient familial de plus de 20
1,38 €	1,50 €

- garderie de midi sans repas fourni par la collectivité (sur prescription médicale uniquement) : **2,15 €**,

- repas de midi : **4,65 €** garderie incluse pour les enfants et **6,00 €** pour les adultes,

- garderie du soir de 16h00 à 18h00 :

Tranche de quotient familial entre 0 et 19	Tranche de quotient familial de plus de 20
2,76 €	3,00 €

- garderie du soir de 18h00 à 18h30 :

Tranche de quotient familial entre 0 et 19	Tranche de quotient familial de plus de 20
0,69 €	0,75 €

- **15,00 €** en cas de dépassement des horaires de la garderie périscolaire par quart d'heure supplémentaire entamé,
- **15,00 €** de majoration en cas de présence d'un enfant au service de la cantine non inscrit.

Il est noté que le restaurant scolaire a dû faire face à beaucoup de repas non prévus ce qui occasionne des achats à la boulangerie en urgence et des cessions de repas par les enseignants pour les enfants. Dorénavant, et à l'identique, à la garderie, une amende de 15€ sera appliquée pour tout repas non inscrit et pour tout dépassement par tranche de 15 min supplémentaire à l'heure normale de sortie des enfants.

Voté à l'unanimité.

➤ **Tarifification année scolaire 2022/2023 centre de loisirs**

Suite à l'augmentation du SMIC au 1er Juillet, les tarifs du centre de loisirs ont été revus à la hausse.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs suivants pour le Centre de Loisirs du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 :

1 ^{er} enfant	Tranches de quotient familial en euros			
	MOINS de 200	200 à 699	700 à 1199	PLUS DE 1200
journée avec repas	7,10 €	10,73 €	13,79 €	16,85 €
1/2 journée avec repas	5,96 €	7,98 €	9,66 €	11,35 €
journée sans repas	2,50 €	6,13 €	9,19 €	12,25 €
1/2 journée sans repas	1,36 €	3,38 €	5,06 €	6,75 €
sortie journée	8,00 €	9,60 €	14,40 €	19,20 €

2 ^{ème} enfant	Tranches de quotient familial en euros			
	MOINS de 200	200 à 699	700 à 1199	PLUS DE 1200
journée avec repas	6,85 €	10,11 €	12,41 €	15,17 €
1/2 journée avec repas	5,82 €	7,64 €	9,16 €	10,68 €
journée sans repas	2,25 €	5,51 €	8,27 €	11,03 €
1/2 journée sans repas	1,22 €	3,04 €	4,56 €	6,08 €
sortie journée	7,20 €	8,64 €	12,96 €	17,28 €

De la même façon, une amende de 15 € sera appliquée par tranche de 15 mn de retard à l'horaire de fermeture.

Voté à l'unanimité.

➤ **Tarifification des affouages 2022**

Le tarif passe à 22 € la stère. La commune doit finir la portion 11 puis passer à la portion 22.

Voté à l'unanimité.

Questions diverses

- **Bilan des travaux au Hameau de la Saule** : les bordures ont été faites. Le rond-point va être refait. Les travaux devraient se terminer pour le 14/07.

Cocloyes le bas : les travaux démarrent après bornage.

- **Aménagement de la plaine du stade** : proposition de la SATEC du Grand Chalon à revoir mais certaines idées sont bonnes : délimiter, signaler, relier au village, planter une forêt en bas du mur de

la RCEA, construire une halle pour les manifestations, aménager une aire de jeux et traiter la transition de la route soient 5 zones dont un parking végétalisé, et une noue pour la récupération des eaux. Cet aménagement pourrait devenir un lieu de départ et d'arrivée d'une boucle verte de randonnées, à imaginer peut-être avec des tables de pique-nique. Une réunion est à prévoir à la rentrée pour affiner le projet.

Demande auprès du ministère des transports via la préfecture et notre député, de la remise aux normes des bassins de recueil des eaux usées polluées aux hydrocarbures et des murs anti-bruit.

➤ **Réflexion sur le projet d'achat de l'ancienne gare de Saint Désert**

L'achat de la maison n'est pas retenu car il engage un trop important budget à supporter pour les années futures. La proposition est faite d'acquérir une partie du terrain attenant.

➤ **Point sur les travaux de l'église**

Interdiction préfectorale d'ouverture de l'église relancée en juillet 2022. Idée d'une souscription publique si les devis sont supérieurs à 15 000 €.

➤ **Compte rendu de la visite à la SOGERES**

Marie Edith GROISON, Audrey MOREAU, Mme DAVANTURE et Daniel CHRISTEL ont visité les locaux de la SOGERES lors de leurs portes ouvertes. La SOGERES a proposé entre autres remarques de venir conseiller les employés municipaux pour, par exemple pour adapter le réchauffage à la taille des plats.